Image not found or type unknown

Horaire de travail discriminant

Par **aliclax**, le **18/02/2015** à **23:12**

Bonsoir,
je suis aide soignante en maison de retraite actuellement je suis en poste 13h 21h toutes les semaines repos respecter bien entendu et mes collegues son toujours du matin aucun roulement j ai essayé d en parler avec ma directrice par diverses lettres mais rien y fait elle me dit de prendre patience car etant du secteur privé nous sommes en fusions avec du publics croyais vous que je peux faire intervenir quelqu un j en ai plus que marre je n es plus de vie j aimerai juste un roulement

Par **P.M.**, le **19/02/2015** à **09:43**

onjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel mais vous aurez du mal à pouvoir invoquer une discrimination au sens de l'art. L1132-1 du Code du Travail même si la situation peut paraître anormale et être traitée pour d'autres raisons...

Par **aliclax**, le **20/02/2015** à **12:18**

d accord ,merci beaucoup pour votre réponse bonne journée.
cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés